

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2019

OBJET N°1: DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire les actions en justice.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de confier à Monsieur le Maire le soin d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions, et ce pour la durée restante du mandat en cours.

OBJET N°2 : FORET COMMUNALE – programme de coupes 2020

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE la vente en bloc et sur pied par l'Office National des Forêts des coupes prévues au programme 2020 annexé à la présente délibération,

OBJET N°3 : CAMPAGNE DE STERILISATION DE COLONIES DE CHATS LIBRES

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de mener une campagne de stérilisation de chats errants sur le territoire communal. A cet effet, il suggère de réserver une enveloppe annuelle et de faire appel à la Fondation CLARA.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de lancer une campagne de stérilisation des chats errants en affectant annuellement à cette opération une somme de 1 000 € et ce à compter du 1^{er} janvier 2020,

DECIDE de confier la mise en œuvre du dispositif à la Fondation CLARA et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention de partenariat avec ladite Fondation.

OBJET N°4 : PLANTATION D'UN ARBRE POUR COMMEMORER LES COMBATS DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Monsieur Olivier JACQUIN, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, propose d'offrir un séquoia à la commune de BADONVILLER pour commémorer les combats de la Première Guerre Mondiale, et ce en accord avec le Délégué Général du Souvenir Français pour le département de Meurthe-et-Moselle.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de M. JACQUIN, Sénateur, d'offrir à la commune de BADONVILLER un séquoia pour commémorer les combats de la Première Guerre Mondiale,

PREND l'engagement de protéger et d'entretenir l'arbre.

DIVERS :

-les impayés de loyer :

Monsieur le Maire indique que les impayés de loyer concernent plusieurs locataires. Ils constituent un manque à gagner pour la collectivité dès lors qu'ils font l'objet d'une admission en non-valeur. Aussi, la commission logement suit de près leur évolution. Monsieur le Maire précise qu'une procédure d'expulsion va être engagée contre un locataire indélicat qui n'a pas tenu compte des multiples avertissements de la commission logement et dont la dette est telle qu'elle ne pourra plus être remboursée.

-l'aménagement du site du PROXI :

Une 1^{ère} étude de faisabilité a été soumise aux conseillers municipaux le 23 août dernier. Ce document faisait ressortir les avantages et inconvénients de différentes propositions d'aménagement. Les élus, à l'unanimité, avaient retenu les principes d'aménagement suivants :

-démolition des bâtiments affectés à la réserve et à l'administration pour ouvrir le site et lui donner une plus-value urbanistique et économique;

-maintien d'une surface de vente d'environ 500 m² à l'emplacement de la surface de vente actuelle.

Monsieur le Maire présente les premières simulations financières établies par le cabinet d'architecture. Le coût de l'aménagement varie fortement suivant le parti pris, à savoir une rénovation des locaux conservés ou une démolition / reconstruction de la surface de vente. Il est actuellement estimé à 360 000 € HT dans le 1^{er} cas et à 560 000 € HT dans le second cas. Le conseil municipal sera appelé à se prononcer dès lors que la commune aura levé certaines interrogations d'ordre technique (nature du sol) et financier (subventions attendues et prêts bancaires).

-la mise en disponibilité de la responsable de l'accueil périscolaire :

La mise en disponibilité de Madame Magali CASSAN sera effective le 4 novembre 2019. Monsieur le Maire fait état des candidatures reçues en mairie en prévision d'un recrutement qui interviendra à la même date.

-le remplacement du responsable du service technique :

Monsieur Philippe ROULOT est remplacé par Monsieur Anthony ANDLAUER. Celui-ci a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2019 pour un contrat à durée déterminée de 3 mois renouvelable.

-le matériel du service technique :

Monsieur Marcel JEANBERT, Adjoint au Maire, évoque un cambriolage au niveau des locaux du service technique courant juillet 2019. Du petit matériel a été dérobé (perceuse, tronçonneuse, groupe électrogène,...). La commune a déposé plainte auprès de la gendarmerie.

Monsieur le Maire indique que le tracteur ISEKI n'est plus opérationnel. Il présente deux devis de remplacement du matériel. Le conseil municipal opte pour un tracteur de marque SOLIS dont le coût d'achat est de 9 000 € TTC

-les travaux de réfection de la voirie et des réseaux d'assainissement de la rue Raymond Poincaré :

Ils débuteront courant octobre 2019 pour une durée de 6 semaines environ. Une information sera diffusée aux parents d'élèves. La commune doit évoquer au préalable le sujet avec les enseignants. Les travaux prennent en compte les branchements (eau potable, assainissement) des résidences Âges et Vie.

-les travaux de nettoyage de l'Eglise Saint-Martin :

Une société spécialisée, Equilibre Access, est intervenue pour nettoyer la périphérie inférieure du clocher et le pignon de la façade principale (grattage des mousses, retrait des herbes).

-le distributeur de billets :

La Caisse d'Epargne a proposé à une collectivité de l'EST LUNEVILLOIS de maintenir moyennant le versement d'un loyer annuel de 7 500 € le distributeur de billets en place et menacé de fermeture.

Monsieur le Maire a saisi l'opportunité qui se présentait pour contacter la Caisse d'Epargne et proposer à cette dernière de remettre en service un distributeur à l'emplacement resté vacant (et donc prêt au réemploi) du distributeur retiré au cours des années 2010. Il précise que le coût du loyer pourrait être partagé avec les communes limitrophes. Le Conseil Municipal soutient cette initiative.

-divers :

Les cérémonies commémoratives du 75^{ème} anniversaire de la Libération de BADONVILLER par la 2^{ème} Division Blindée du Général Leclerc se dérouleront le 15 novembre 2019.

Le repas des anciens aura lieu le 24 novembre 2019.

Madame Anne SIDEL, Adjointe au Maire, interpelle Monsieur le Maire sur la situation d'un habitant domicilié à la résidence autonomie l'Etoile. Elle demande qu'un autre logement (communal ou pas) lui soit proposé compte-tenu de son âge, de sa situation familiale et professionnelle.